

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018, À 17 HEURES 30 AU CO DE MARLY

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry
Aurélien BAROZ, conseiller communal, pour la Commune d'Hauterive,
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les communes de la région de Marly,
Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,
Muriel FRESARD, conseillère communale, pour les Communes de Sarine Nord,
Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac,
Anne-Elisabeth NOBS, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,
Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,
Fabien SCHAFER, conseiller communal, pour la Commune de Gibloux,
Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,
Laurence ZIZZA, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,
Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.
Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés :

Mmes

Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,
Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,

Communes présentes : 30 sur 31

Communes excusées : Corserey

Communes absentes :

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

**Nombre de voix
représentées / sur**

91/92

Délégués et conseillers présents :	36	
Comité	15	
Autres participants et invités	7	
Total des personnes présentes	58	
dont	37	avec voix délibérative + celle du président
	14	avec voix consultative.

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018, À 17 HEURES 30
AU CO DE MARLY**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.
Le procès-verbal est tenu par Mme **Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

M. le Président ouvre la séance à 17h32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes au CO de Marly et relève la particularité de cette assemblée, à savoir que chaque commune membre a désigné le nombre de délégué-e-s qui représentent ses voix selon les dernières modifications statutaires, ce qui a comme incidence une assemblée moins fournie.

M. le Président excuse les absences des membres du Comité, notamment celle de Mme Antoinette de WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg, Mme Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest, Mme Patricia Gaillard, inspectrice scolaire ainsi que les délégués de la commune de Corserey

M. le Président salue ensuite particulièrement la présence de son collègue, le préfet du Haut-Lac, M. Daniel Lehmann, le-s représentant-s de la presse locale, ainsi que qu'en lien avec le point 3 de l'ordre du jour, les auteurs de l'étude pour le bureau Team+. Il laisse ensuite la parole à Mme Françoise Savary, conseillère communale, pour la Commune de Marly.

Mme Françoise Savary souhaite tout d'abord au nom des autorités communales la bienvenue dans la commune de Marly, dont elle fait une rapide présentation, liée aux différentes fusions, aux nombreuses sociétés dont elle relève le bénévolat encore bien présent, à la démographie en expansion qui a pour effet l'étude d'un troisième centre scolaire. Elle présente ensuite le centre scolaire de Marly Grand-Pré qui accueille l'assemblée pour cette séance et profite de l'occasion pour souhaiter à tous une excellente année 2019, heureuse et prospère tant sur le plan familial que professionnel.

M. le Président remercie Mme Savary pour son message de bienvenue.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire 21 novembre 2018 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 48 du 30 novembre 2019, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 25 avril 2018
2. Informations du Comité
3. Etude portant sur la recherche et l'évaluation de sites :
présentation de l'évaluation technique des sites
4. Budgets 2019 :
 - 4.1. Présentation générale
 - 4.2. Budget de fonctionnement
 - 4.3. Budget des investissements
 - 4.3.1. CO du Gibloux: outils informatiques en classe ;
 - 4.3.2. Autres investissements courants, par nature.
 - 4.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
5. Planification financière 2019 – 2023
6. Désignation de l'organe de révision de comptes
7. Divers.

M. le Président précise que l'Assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent et prie les délégués de laisser les cartes de vote sur la table située à la sortie.

Délégués et nombre de voix :

Pour assurer un bon déroulement notre assemblée, un message rappelant les nouvelles modalités entrées en vigueur conformément aux dernières modifications statutaires était annexé à l'invitation. En résumé, un délégué peut désormais représenter l'ensemble des voix attribuées à sa commune.

Aucune Remarque et/ou objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, M. le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES 25 AVRIL 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté avec les remerciements d'usage à Mme Angelika Greim pour la rédaction.

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. Règlement scolaire adopté le 25 avril 2018 : examen final et préavis du SCom et de la DICS

Plusieurs dispositions posent problème et empêchent l'approbation de notre règlement par la Direction. D'entente avec la DICS, il a été convenu que le règlement serait à nouveau soumis aux délégués au printemps 2019. L'approbation tiendra néanmoins compte d'une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} août 2018.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.2. Conseil des parents de l'Association et de la Ville de Fribourg

La séance de constitution s'est déroulée le 10 octobre 2018 au CO de Pérolles, en présence de Mme Antoinette de Weck, du Président de l'Association et de M. Marcel Bulliard.

- Président : M. Jean-Baptiste Tahlmann
- Vice-présidente : Mme Sophie Romanens
- Secrétaire : Mme Corinne Sciboz

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.3. Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg

M. le Président rappelle que les collaborateurs de l'Association sont affiliés à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Les discussions en cours auront donc un impact pour notre Association en qualité d'employeur affilié, en vertu des règles de financement applicables et du financement paritaire relatif aux frais de traitement du corps enseignant.

« Un expert conseil » a été mandaté par l'Association. Le Comité de direction prendra connaissance de la recommandation de l'expert lors de sa prochaine séance en février 2019.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.4. Prochaines assemblées des délégués

Les prochaines assemblées des délégués auront lieu

- **Mercredi 13 mars 2019 à 17h30 – assemblée extraordinaire**
- **Mercredi 22 mai 2019 à 17h30**

M. le Président précise que le point 3 de l'ordre du jour est une information, la décision de l'emplacement sera quant à elle prise à l'occasion d'une assemblée extraordinaire d'ores et déjà fixée le 13 mars 2019.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3. ETUDE PORTANT SUR LA RECHERCHE ET L'ÉVALUATION DE SITES :

PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE DES SITES

M. le Président présente M. Peter Giezendanner, urbaniste, et M. Christian Jaeger, pour la mobilité, tous deux directeurs associés de Team+. MM. Mannone Passalli et Etienne Doyen complètent l'équipe de Team+ qui mène cette étude.

M. le Président rappelle brièvement les principales étapes de l'étude portant sur la recherche et l'évaluation des sites :

- Assemblée extraordinaire : 5 octobre 2017
 - Modifications statutaires, dont limites d'endettement
 - Crédit d'étude
- Définition des sites éligibles, cf. courrier du 5 mars 2018 aux communes mars-avril 2018
- Etude de faisabilité et évaluation détaillée (4 communes) avril à octobre 2018
- Présentation de l'évaluation technique des sites 13 décembre 2018

Prochaines étapes :

- Discussions avec les partenaires concernés : janvier 2019
 - Ville de Fribourg
 - Lac (Préfet, CO de Morat, commune de Courtepin, etc ...)
- Choix du site et crédit pour un concours d'architecture 13 mars 2019
- Réflexion sur la clé de répartition des charges printemps 2019

3.1. ~~Clé de répartition des charges – réflexion~~

Deux raisons justifient de revoir la clé de répartition des charges :

- Les investissements à réaliser à court terme dans une nouvelle région de notre Association, pose la question du futur préciput ;
- L'éventualité d'intégrer des piscines dans les programmes des locaux des futures constructions nécessite une réflexion propre au niveau de la clé de répartition ;

D'autre part, il convient de relever qu'avec le passage de la participation aux frais de traitement du personnel enseignants de 30% à 50% au 1.1.2016, les charges à répartir ont évolué de manière significative.

A noter que la clé de répartition est considérée selon la loi sur les communes comme une modification essentielle des statuts. Une éventuelle modification de ladite clé doit être approuvée par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'Association (art. 113 LCo).

Selon le même constat que lors de la dernière modification de la clé de répartition, la réflexion ne sera possible qu'à la condition que chacun ne regarde pas que ses intérêts personnels. C'est dans cet esprit de recherche d'une solution consensuelle, que le Comité a décidé d'ouvrir la présente réflexion.

La parole est donnée, elle n'est à ce stade pas utilisée.

M. le Président laisse la parole à MM. Peter Giezendanner et Christian Jaeger qui commentent les résultats de l'étude à l'aide d'une présentation PowerPoint, qui sera envoyée par courriel dès le lendemain de cette assemblée aux communes, précise M. le Président.

La présentation se concentre dans un 1^{er} temps sur la question de la méthodologie.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

MM. Peter Giezendanner et Christian Jaeger poursuivent leur présentation.

Se référant à la répartition des élèves illustrée dans la présentation, **M. Daniel Jorio**, syndic de la commune de Courtepin, s'inquiète de savoir si les enfants de Courtepin devront continuer à fréquenter le CO de Jolimont.

M. Peter Giezendanner lui répond qu'il s'agit d'une illustration technique qui ne correspond pas forcément à la répartition finale. En relation avec la question de M. Jorio, **M. le Président** souhaite relever un sujet à clarifier d'ici mars, à savoir la taille du CO. Plusieurs variantes ont été étudiées, une variante à 650 élèves et une autre à 950. Empiriquement, la taille de 650 élèves semble être une relativement bonne option pour un CO, étant entendu que les CO à 350 ou 400 peuvent manquer de synergie. Un CO à 950 est plus imposant, voire plus anonyme, plus difficile à gérer et représente une peur pour les directeurs de CO, voire une partie des parents ou communes. Cependant, il n'est pas possible d'intégrer l'entier des élèves du bassin concerné dans un CO de 650 ; un choix politique cornélien s'imposera alors fatalement pour décider des élèves de quelles communes continueront à aller à Fribourg. C'est pour cette raison que l'option d'un CO à 950 élèves a été approfondie. Une étude

complémentaire sur la taille du CO doit encore être faite, en collaboration d'une part avec la Ville de Fribourg et avec les représentants du Lac d'autre part.

M. Michel Moret, syndic de la commune d'Avry, demande pourquoi ne pas envisager un CO à 750 élèves, les élèves de Granges-Paccot iraient à Fribourg, les autres à Belfaux, ce qui résoudrait les problèmes de taille et de transport.

M. le Président lui répond que cette proposition fait partie des sous options possibles, mais il faut d'abord poser les options de base et donner les grandes tendances par rapport au choix, d'où la proposition de ces deux variantes. Une étude complémentaire sur la taille du CO va être encore menée en collaboration étroite d'une part avec la Ville de Fribourg, puisque typiquement la question de Granges-Paccot est liée avec la Ville de Fribourg, et d'autre part avec les représentants du Lac. De vrais réflexions peuvent être menées soit à Courtepin même, soit avec d'autres synergie avec Morat. Ce n'est pas au comité de décider, ce sera une réflexion menée avec les délégués.

MM. Peter Giezendanner et Christian Jaeger terminent leur présentation.

M. Repond ajoute qu'un expert a été mandaté pour estimer les coûts des terrains des sites de Belfaux, Givisiez et Courtepin. Ces éléments de base serviront aux différentes négociations. **M. le Président** précise que ces données financières ne sont à ce stade pas rendues publiques.

La parole est donnée.

En lien avec les dernières recommandations présentées par Team+, **M. Daniel Jorio** demande si le site de Courtepin est éliminé. **M. le Président** lui répond qu'il s'agit d'une recommandation technique faite par Team+ et qu'il était important de présenter le dernier état de l'étude à l'assemblée. Il s'agit maintenant de poursuivre l'approfondissement de cette étude. Il rappelle que les études financières englobent également le site de Courtepin. D'autre part, les discussions avec les partenaires concernés sont prévues, comme il l'a déjà signalé. L'étude technique s'est prononcée pour les sites de Belfaux ou de Givisiez. Le comité ne s'est pas prononcé sur la validation de cette étude.

M. Daniel Jorio demande si le site de Courtepin a été éliminé uniquement sur la question de l'accessibilité. Si le site de Belfaux obtient 32 points concernant la mobilité, d'autres aspects ne semblent pas être les meilleurs. Il demande si le fait d'opter pour une autre répartition des élèves changerait beaucoup les paramètres, de manière à rendre le site de Courtepin de nouveau attractif au niveau de la mobilité.

M. Christian Jaeger lui répond que différentes projections ont été analysées et que les variations sont assez faibles.

M. Marc Lüthi, vice-syndic de la commune de Belfaux, tient à préciser que En La ne fait partie des surfaces d'assolement. D'autre part, Belfaux fait partie du périmètre de l'Agglo, ce qui fait que le terrain est constructible. Et enfin, l'opposition à la mise en zone d'intérêt général est à son point de vue une opposition mineure. **M. Peter Giezendanner** lui répond que tous ces éléments ont bien été pris en compte. Il est planifié dans le PA3 (priorité 2 –moyen terme). Les autres points sont plus politiques et ont bien été considérés. **M. Marc Lüthi** ne comprend pas l'aspect « atteinte au paysage », puisque si ce n'est pas un CO qui se construit, ce sera un autre bâtiment, la zone étant constructible.

M. Peter Giezendanner répond que la surface concernée sera rendue à la zone agricole et le PAD obligatoire annulé sans autre procédure si les travaux n'ont pas débuté dans les cinq ans à compter l'entrée en force de la décision d'approbation du PAL.

M. le Président rappelle que l'intention du Comité n'était pas de plaider en faveur ou en défaveur des différents sites lors de cette assemblée, mais de présenter aux délégués l'état actuel de l'étude et de présenter de la manière la plus objective possible les points forts et les points faibles de chacun des sites.

M. Gianmarco Ferri, de la commune de Grolley, demande sur quelle base le nombre de 650 ou de 950 a été défini pour la construction du nouveau CO. **M. le Président** explique que ce n'est pas une science à l'unité près. L'expérience montre toutefois que pour un CO de 600 ou de 650 élèves, il doit être tenu compte d'un effet de seuil par rapport aux classes spéciales. Le nombre de classes spéciales varie au-delà des 650 élèves. On reste ensuite dans la même gamme de nombre de classes spéciales jusqu'à 950 élèves. **M. Gianmarco Ferri** ajoute qu'il est question de construire un nouveau CO pour 2025 et pense qu'il ne serait pas judicieux de l'agrandir 10 ans plus tard. **M. le Président** prend bonne note de cette remarque. Il rappelle que la réflexion est toujours en cours, afin d'étudier également des visions intermédiaires en analysant les choses de manières différentes. Une des solutions pourrait être par exemple d'utiliser quatre salles de classe pour cinq classes d'élèves, ce qui permettrait d'augmenter la capacité d'accueil pour un CO plus petit. Il est évident qu'une construction se fait pour les 40 à 60 ans à venir.

M. Marc Lüthi se réfère aux différentes constructions de CO qui se sont enchainées à Bulle et craint qu'il se passe la même chose pour l'Association, à savoir que la construction d'un CO ne suffise pas et qu'il faille envisager la construction d'un deuxième CO. D'autre part, au niveau de la procédure, il s'interroge quant à la communication. En effet, l'évaluation technique a été présentée lors de cette soirée. Une décision devra être prise le 13 mars prochain. Il constate qu'aucune séance n'est prévue entre deux. Les messages et la convocation ne sont reçus que 10 jours avant l'Assemblée.

M. le Président rectifie, à savoir que l'Assemblée est convoquée dans un délai de 20 jours, courrier accompagné de messages et résumé des différents éléments. Il rappelle également les contacts bilatéraux avec les communes site qui vont se poursuivre.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

M. le Président remercie MM. Peter Giezendanner et Christian Jaeger pour leur présentation très complète et précise qu'ils recevront également un message pour l'Assemblée du 13 mars selon les délais légaux.

MM. Peter Giezendanner et Christian Jaeger quittent l'Assemblée.

4. BUDGET 2019

M. le Président se réfère à la brochure du budget 2019 annexée à la convocation et laisse la parole à **M. Frédéric Repond** :

4.1. Présentation générale

Le budget de fonctionnement 2019 s'élève à un **montant total** à la charge des communes de **Fr. 29'715'400**, ce qui représente une **différence de + Fr. 275'400 ou + 0,9%** par rapport au budget 2018 (Fr. 29'440'000).

A l'occasion de la présentation du **plan financier 2018 - 2022** en novembre 2017, nous vous annonçons pour l'année 2019 un **excédent de charges inférieur au budget 2018 de 0,2%**. Or à l'époque, c'était sans compter les incidences financières de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 relatif au financement des activités culturelles et sportives. Dans l'attente de la modification de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), dont l'avant-projet de loi est en consultation au moment de la finalisation du budget 2019, les prévisions budgétaires 2019 tiennent compte d'une hypothèse de diminution des recettes de Fr. 315'000 pour les quatre écoles de l'Association.

M. Repond présente les éléments graphiques tirés de la brochure de la planification 2018 – 2023

- Synthèse des charges par nature de l'Association
- Ecole de l'Association – charges par nature (parts en %)

4.2. Budget de fonctionnement

M. le Président commente les documents.

4.2.1. Récapitulation générale des charges et produits (page 13)

L'estimation de la facture de la Ville de Fribourg est **inférieure de Fr. 550'000 ou - 6,4%** par rapport au budget 2018. Cette dernière est basée sur les 931 élèves de l'Association scolarisés au sein des écoles du CO de la Ville à la rentrée scolaire 2018 et les 945 élèves attendus à la rentrée 2019.

L'écart relevé ci-dessus résulte, d'une part, d'une estimation prudente du nombre d'élèves de l'Association accueillis dans les écoles de la Ville à la rentrée 2018. D'autre part, le budget 2018 tenait compte des modalités financières de l'avant-projet de la nouvelle convention avec la Ville en cours de discussion au moment de la finalisation dudit budget (convention échue au 31.12.2016). Pour mémoire, les modifications apportées à l'occasion du renouvellement de ladite convention portaient notamment sur la composition des frais à charge de l'Association et de la Ville et leur modalité de calcul.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2.2. CO du Gibloux (pages 14 à 15)

Le budget 2019 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'457'300 ou Fr. 342'650 de plus que le budget 2018 ou + 8,3%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2.3. CO de Marly (pages 16 à 17)

Le budget 2019 se solde par un excédent de charges de Fr. 5'428'400, soit Fr. 159'500 de plus que le budget 2018 ou + 3,0%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2.4. CO de Pérolles (pages 18 à 19)

Le budget 2019 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'413'400, soit Fr. 131'400 de plus que le budget 2018 ou + 3,1%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2.5. CO de Sarine Ouest (pages 20 à 21)

Le budget 2019 se solde par un excédent de charges de Fr. 6'285'650, soit Fr. 189'620 de plus que le budget 2018 ou + 3,1%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2.6. Budget des quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle (page 22)

Le budget 2019 des quatre centres d'orientation présente un total des charges de Fr. 110'550, soit Fr. 7'850 de plus que le budget 2018 ou + 7.6%. Au niveau des produits, la participation de la Ville de Fribourg pour les élèves scolarisés à l'école du CO de Pérolles se monte à Fr. 4'900 contre Fr. 4'800 au budget 2018.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.3. Budget d'investissements (pages 23 à 27)

En lien avec le point 4.3.1 de l'ordre du jour, **M. le Président** relève que la demande de crédit d'investissement d'un montant de Fr. 255'000 est «reportée» en raison de l'étude d'une nouvelle variante technique.

Ainsi rectifié, l'excédent de dépenses du budget des investissements 2019 se monte à Fr. 274'000, dont Fr. 114'000 relatifs aux nouveaux investissements.

M. le Président précise que la couverture des dépenses d'investissement est assurée par l'emprunt pour chaque objet figurant au budget d'investissements. Les charges financières, dont les amortissements obligatoires conformes à la loi sur les communes, sont détaillées par objet dans les tableaux du programme des investissements.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.3.1. CO du Gibloux : outils informatiques en classe

Demande de crédit d'investissement « reporté »

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.3.2. Autres investissements courants, par nature

Le montant total des autres nouveaux investissements courants à réaliser en 2019 qui se monte à Fr. 114'000, exclusivement dans le domaine du matériel informatique.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

	Bâtiment	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Matériel d'enseignement	TOTAL
Administration					-
Gibloux			47 000		47 000
Marly			30 000		30 000
Pérolles			8 000		8 000
Sarine Ouest			29 000		29 000
Total	-	-	114 000	-	114 000

MATERIEL INFORMATIQUE

507 Le cumul des investissements courants « Matériel informatique » se monte à
114'000.-

La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité.

4.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

La parole est donnée avant le vote final, elle n'est pas utilisée.

M. le Président proposer aux délégués à voter en bloc l'ensemble du budget 2019, à savoir

- **Budget de fonctionnement 2019 : accepté à l'unanimité**
- **Budget d'investissements 2019 : accepté à l'unanimité**

Décision :

Le budget de fonctionnement 2019 et le budget d'investissements 2019 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'Assemblée des délégués pour son vote ainsi que tous les acteurs qui ont travaillé à l'élaboration du budget, en particulier MM. Repond et Rossier.

5. PLANIFICATION FINANCIERE 2019 - 2023

En raison de la priorité à donner aux tâches relatives à l'étude portant sur la recherche et l'évaluation de sites, le Comité de direction s'est limité, pour cette année, à la seule actualisation du programme et catalogue des investissements pour les années 2019 à 2023.

A noter que selon le calendrier intentionnel qui prévoyait la mise à disposition d'une nouvelle école pour la rentrée scolaire 2023 – 2024, les charges financières d'amortissements n'influenceront significativement les charges globales de l'Association qu'au plus tôt dès 2024.

La parole est donnée.

Concernant le calcul de la répartition des charges, **Mme Alizée Rey** de la commune de Villars-sur-Glâne informe que la commune de Villars-sur-Glâne tient à disposition de l'Association un avis de droit concernant le mode de calcul. **M. le Président** la remercie.

La parole est donnée en lien avec le plan financier, elle n'est plus utilisée.

6. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES

La révision des comptes 2018 coïncide avec le terme officiel du mandat de révision des comptes par la société PKF Fiduciaire SA, pour les exercices 2016 – 2018.

M. le Président soumet au vote la prolongation du mandat de révision des comptes incluant le contrôle des valeurs au bilan de l'Association pour 2019 – 2020, à la société PKF Fiduciaires SA.

La prolongation du mandat est acceptée à l'unanimité.

M. le Président remercie l'Assemblée.

7. DIVERS

Aucun divers n'étant proposé, **M. le Président** clôt l'assemblée à 19h29 en remerciant les délégués de leur participation et le CO de Marly pour son accueil et **propose** le verre de l'amitié offert par la Commune de Marly.

Fribourg, le 13 décembre 2018

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM